

ANNEXE A

STRUCTURE DE L'INFORMATION SUR LA DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER POUR LES ORGANISMES DONT LE TOTAL DU BILAN OU L'ENCOURS DU BILAN EST INFÉRIEUR A 500 MILLIONS D'EUROS

A. Approche générale de l'entité sur la prise en compte des critères de qualité environnementale, sociale et de gouvernance

A.1. Hellebore Capital SAS, en tant que gestionnaire de fonds, a adopté les principes généraux suivants de la loi pour les organismes dont le total du bilan est inférieur à 500 millions d'euros.

En ce qui concerne le site Web public

- Une mise en œuvre de son approche de la politique d'intégration des risques liés à la durabilité
- La politique de diligence raisonnable sur les principaux impacts négatifs (le cas échéant) des décisions d'investissement sur la durabilité (ou une explication claire et concise des raisons pour lesquelles elle n'est pas mise en œuvre)

En ce qui concerne le prospectus du Fonds

- Intégration (le cas échéant) des risques de durabilité dans la prise de décision d'investissement

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, les affiliés, les contributeurs, les bénéficiaires ou les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Selon A.1.

A.3. Risques liés à la durabilité

Risque durable désigne un événement ou une condition ESG qui, s'il se produit, pourrait potentiellement ou effectivement avoir un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement d'un Compartiment. Risques de durabilité Incidence sur d'autres risques et peut contribuer de manière significative aux risques, tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques liés à la durabilité peuvent avoir une incidence sur les rendements ajustés au risque à long terme pour les investisseurs. L'évaluation des risques en matière de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, obsolètes ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, rien ne garantit que ces données seront correctement évaluées.

Les entités soumises aux obligations de publicité prévues à l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues aux a), b), d) et e) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

B. Liste des produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Hellebore Capital SAS ne gère aucun produit prenant en compte des critères de qualité environnementale, sociale et de gouvernance dans le montant total des actifs gérés par l'entité.

Les investissements du Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental qui sont déterminés par le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 établissant un cadre pour favoriser les investissements durables, tel que modifié de temps à autre.

Hellebore Capital SAS et les fonds qu'elle gère n'ont adhéré à aucune charte, code, initiative ou label relatif à la prise en compte des critères ESG. En conséquence, la Société de Gestion a choisi de ne pas utiliser d'indicateurs de performance spécifiques aux critères ESG. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée, le cas échéant, par comparaison avec un indicateur de référence.

Les entités soumises aux obligations de publicité de l'article 29 de la loi sur l'énergie et le climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

Autres considérations pouvant porter sur le 1° du III de l'article D. 533-16-1. du Code monétaire et financier :

APPROCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

Hellebore Capital SAS n'a pas promu d'investissement durable et dans les fonds qu'elle gère n'a pas d'investissements axés sur la durabilité. En conséquence, elle n'a pas besoin de mettre en place un mécanisme de gouvernance pour le suivi de la prise en compte des critères ESG.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT / STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AVEC LES ÉMETTEURS

Hellebore Capital SAS a choisi de ne pas prendre formellement en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, édictés par les instances internationales.

INFORMATIONS SUR LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET LES COMBUSTIBLES FOSSILES

Les investissements sous-jacents à Hellebore Capital SAS et aux fonds qu'elle gère ne tiennent pas compte des critères de l'Union européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental (Taxonomie). En conséquence, la direction de l'entreprise n'a pas adopté de méthodologie particulière en ce sens et n'impose aucune règle contraignante en la matière.

INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Compte tenu de ce qui précède, Hellebore Capital SAS a choisi pour le moment de ne pas prendre formellement en compte la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.

INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

De même, Hellebore Capital SAS a choisi pour le moment de ne pas prendre formellement en compte la stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité.

MESURES PRISES POUR PRENDRE EN COMPTE LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

La stratégie de gestion de Hellebore Capital SAS est exclusivement axée sur la performance financière mesurée, le cas échéant, par rapport à un indice de référence. Les critères ESG et de durabilité ne sont pas intégrés dans le suivi des risques.

ÉTAPES D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Au fur et à mesure de l'évolution du cadre réglementaire et des données, Hellebore Capital SAS se réserve le droit de modifier cette position.